

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017

L'an deux mil sept, le douze mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 06 mai 2017

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Françoise BOINOT, M. Joël BRILLAUD, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

M. Olivier MURZEAU arrivé à 20h45 n'a pas pris part au 3 premières délibérations.

Membres absents excusés : Mme Nathalie DEPRÉ

Membres absents : M. Antoine RAMBEAU

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FELIX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien.
- Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2016.
- Sollicitation subventions travaux rénovation bâtiments communaux.
- Demande de subvention de l'USAP.
- Compte rendu des commissions et des groupes de travail :
 - ✓ Développement durable
 - ✓ Voirie, bâtiment.
 - ✓ Urbanisme, affaires agricoles, cimetière : Gestion du cimetière communal.
 - ✓ Fêtes et cérémonies.
- Compte-rendu de la rencontre avec le capitaine de gendarmerie.
- Logement 1 rue du Stade.
- Divers : (agenda)

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2017.

- Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner un bien déposées par M. James JAUNAS, pour le bien cadastré C545, C546, C743 et C744 d'une superficie totale de 407 m² et situé 1 place de la Liberté et celle déposée par Mme Monique TOURNEUR née BONNOUVRIER, pour le bien cadastré C314 et C549 d'une superficie totale de 756 m² et situé 3 rue Pierre François Audry. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

- concernant la fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2016, le Conseil municipal décide de ne pas donner d'avis car la commune de Puyravault n'est pas concernée car elle n'a plus d'instituteurs mais des professeurs des écoles.

- sollicite de nouveau l'Etat pour le bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dans la catégorie « patrimoine communal » les travaux de rénovation des bâtiments communaux (mairie et de la salle polyvalente) et adopte le nouveau plan de financement prévisionnel, comme suit :

Financiers	Programmation			Réalisation	
	Montant dépense subventionnable	Taux intervention décision	Montant subvention programmée	Taux intervention	Montant subvention
DETR	63 812,42	25,00%	15 953,11	25,00%	15 953,11
Autre subvention Etat FSIPL	16 932,37	42,80%	7 247,05	11,36%	7 247,05
Conseil général	63 812,42	30,00%	19 143,73	30,00%	19 143,73
Conseil régional			0,00	0,00%	0,00
Fonds européens				0,00%	0,00
Autre réserve parlementaire	63 170,00	12,66%	8 000,00	12,54%	8 000,00
Total cofinanceurs				78,90%	50 343,89
Autofinancement				21,10%	13 468,53
TOTAL				100,00%	63 812,42

- adopte le nouveau plan de financement prévisionnel du dossier de demande du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), fait auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente, comme suit :

Financiers	Programmation			Réalisation	
	Montant dépense subventionnable	Taux intervention décision	Montant subvention programmée	Taux intervention	Montant subvention
DETR	16 932,37	25,00%	4 233,09	4,72%	4 233,09
FSIPL	89 722,80	42,80%	38 401,36	42,80%	38 401,36
Conseil général	89 722,80	30,00%	26 916,84	30,00%	26 916,84
Conseil régional			0,00	0,00%	0,00
Fonds européens			0,00	0,00%	0,00
Autre réserve parlementaire	16 932,37	12,66%	2 143,64	2,39%	2 143,64
Total cofinanceurs				79,91%	71 694,93
Autofinancement				20,09%	18 027,87
TOTAL				100,00%	89 722,80

- le Conseil municipal, Monsieur Gilles RAMBEAU, co-président de l'USAP, ne prend pas part à ce vote, avec 10 voix pour, 1 voix contre, décide de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'Union Sportive Aunisien Puyravault (USAP).

- Compte rendu des commissions et des groupes de travail :

- ✓ Commission développement durable : Mme Annick BOINOT informe que :
 - Le débroussailleur (réciprocatour) pour le nettoyage des trottoirs a été acheté.
 - Une nouvelle table de pique-nique va être installée prochainement au bois Favaud.
 - Le fleurissement de la commune se poursuit.
 - Un hôtel à insectes et des nichoirs vont être installés près de l'école.
 - Le remplacement des croisillons en bois à la fontaine des 7 sources à Blameré est à prévoir.
 - Proposition de suppression de la haie au fond du parking de la salle des fêtes et installation d'une table de pique-nique.
- ✓ Groupe de travail voirie et bâtiment : M. Gérard ALAIRE informe que les travaux sur le chemin de Savarit vont être effectués très prochainement.
- ✓ Groupe de travail « Urbanisme, affaires agricoles, cimetière » Mesdames Annick BOINOT, Marie-Laure FELIX, Janie ROLAND-TUFFET et Messieurs Gilles RAMBEAU, Olivier MURZEAU vont se réunir pour travailler sur la gestion du cimetière et la mise en place éventuelle d'un logiciel spécifique au suivi de la gestion d'un cimetière.
- ✓ Groupe de travail fêtes et cérémonie : cette année, la commune organise sa soirée festive communale le 13 juillet 2017
 Au programme : 19h30 apéritif,
 20h30 repas (melon, rôti, mogettes, fromage, salade, tartelette multi fruits, café)
 22h Bal populaire

- Monsieur le Maire a rencontré le Capitaine Bertrand GELINEAU de la gendarmerie de Surgères qui a transmis l'état de délinquance 2016 sur notre commune.

- Monsieur le Maire fait part des estimations du logement 1 rue du Stade données par 2 agences :
 Agence Guy Hoquet 80 000 € à 90 000 € - Square Habitat : 65 000 € à 70 000 €.

- Divers :

- ✓ Une réflexion sur l'installation d'un distributeur à pain est en cours.
- ✓ Prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 30 juin à 20h30.

Fin de séance : 22h45

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 16 mai 2017.

Le Maire,
 Raymond DESILLE

